

- Bulletin d'inscription -



A retourner à la délégation avec règlement à l'ordre de l'APF : 8, rue des Frères lumière
56000 Vannes

ou sur le village festif le jour même

Nom : Prénom : Age :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email : Tél :

Moyen de déplacement :

Vélo Roller Handbike Vélo pousseur Autres :

Si vous êtes avec votre club, merci d'indiquer son nom :

Mobilité :

Fauteuil manuel Fauteuil électrique Semi valide Valide



Accompagnement lors de la randonnée

J'ai besoin d'un accompagnement J'accepte d'accompagner une personne en situation de handicap Je viendrai avec mon accompagnateur

Inscription :

3 € x (nombre de personnes) = € Je règle en Espèce Chèque

Je certifie avoir pris connaissance et accepté le règlement dans son intégralité et atteste ne pas avoir de contre indication médicale pour la pratique de cette activité. Je déclare disposer d'un vélo en bon état, emprunter et respecter le circuit proposé sous mon entière responsabilité. Un non respect de la réglementation entraînera l'exclusion immédiate de la randonnée et dégagera l'organisation de toute responsabilité à l'encontre du participant.

Fait à le

Signature suivie de la mention « lu et approuvé » :

Autorisation parentale :

Je soussigné(e) M/Mme :

Autorise mon fils/ma fille à participer à la randonnée vélo de l'APF, le samedi 30 avril 2016.

Il/Elle sera accompagné(e) par M/Mme :

Fait à , le Signature :

- Bulletin d'inscription -



A retourner à la délégation avec règlement à l'ordre de l'APF : 8, rue des Frères lumière
56000 Vannes

ou sur le village festif le jour même

Nom : Prénom : Age :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email : Tél :

Moyen de déplacement :

Vélo Roller Handbike Vélo pousseur Autres :

Si vous êtes avec votre club, merci d'indiquer son nom :

Mobilité :

Fauteuil manuel Fauteuil électrique Semi valide Valide



Accompagnement lors de la randonnée

J'ai besoin d'un accompagnement J'accepte d'accompagner une personne en situation de handicap Je viendrai avec mon accompagnateur

Inscription :

3 € x (nombre de personnes) = € Je règle en Espèce Chèque

Je certifie avoir pris connaissance et accepté le règlement dans son intégralité et atteste ne pas avoir de contre indication médicale pour la pratique de cette activité. Je déclare disposer d'un vélo en bon état, emprunter et respecter le circuit proposé sous mon entière responsabilité. Un non respect de la réglementation entraînera l'exclusion immédiate de la randonnée et dégagera l'organisation de toute responsabilité à l'encontre du participant.

Fait à le

Signature suivie de la mention « lu et approuvé » :

Autorisation parentale :

Je soussigné(e) M/Mme :

Autorise mon fils/ma fille à participer à la randonnée vélo de l'APF, le samedi 30 avril 2016.

Il/Elle sera accompagné(e) par M/Mme :

Fait à , le Signature :



Venez nous rejoindre en famille et entre amis pour une randonnée accessible pour tous, situé au cœur du golfe du Morbihan alliant convivialité, sport et nature.

Règlement

1. « Un tour en sourire » est une randonnée vélo non compétitive ouverte à tous (vélo, handbike, roller...) et pour tous (personnes valides et personnes en situation de handicap).
2. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte et fournir une autorisation parentale.
3. Le port du casque est vivement conseiller.
4. Le respect du code de la route est impératif
5. Chaque participant doit respecter les sites traversés et ne jeter aucun déchet.
6. En cas de difficultés rencontrées sur le parcours, vous pouvez prévenir les organisateurs au 06 38 55 86 30
7. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de posséder une assurance responsabilité civile. La participation à une randonnée s'effectue sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles survenus durant et après la randonnée.
8. L'APF du Morbihan décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration du matériel.
9. Les participants s'engagent à ne prétendre à aucun droit concernant l'utilisation de leur image à l'issue de cette randonnée, dans le cadre normal d'utilisation de l'événement en cours ou à venir.
10. L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en fonction de la météo ou tout autre évènement.
11. En cas de désistement le montant des inscriptions ne sera pas remboursé.
12. La participation à la randonnée implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.



Venez nous rejoindre en famille et entre amis pour une randonnée accessible pour tous, situé au cœur du golfe du Morbihan alliant convivialité, sport et nature.

Règlement

1. « Un tour en sourire » est une randonnée vélo non compétitive ouverte à tous (vélo, handbike, roller...) et pour tous (personnes valides et personnes en situation de handicap).
2. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte et fournir une autorisation parentale.
3. Le port du casque est vivement conseiller.
4. Le respect du code de la route est impératif
5. Chaque participant doit respecter les sites traversés et ne jeter aucun déchet.
6. En cas de difficultés rencontrées sur le parcours, vous pouvez prévenir les organisateurs au 06 38 55 86 30
7. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de posséder une assurance responsabilité civile. La participation à une randonnée s'effectue sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles survenus durant et après la randonnée.
8. L'APF du Morbihan décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration du matériel.
9. Les participants s'engagent à ne prétendre à aucun droit concernant l'utilisation de leur image à l'issue de cette randonnée, dans le cadre normal d'utilisation de l'événement en cours ou à venir.
10. L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en fonction de la météo ou tout autre évènement.
11. En cas de désistement le montant des inscriptions ne sera pas remboursé.
12. La participation à la randonnée implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.